

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 11 AVRIL 2022

13 PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D – RIVIERE E – SOULERE A – PRISSE S
LESBARRERES F – BRUGUERA M – SOUBIROUS JB - KUSTRE C -MINCHELLA D
COURTADE F – CAUSSIEU P

1 ABSENT EXCUSE : *GOMER- S qui a donné procuration à Soubirous JB*

1 ABSENT : *VERGEZ O*

Secrétaire de séance : Prisse S

1- Approbation compte-rendu séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 05 Avril 2022 est adopté à l'unanimité : (13 votants +1 pouvoir)

2- Partage du gain du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)

Par délibération du 9/2/21, le Conseil communautaire a adopté un amendement du pacte financier et fiscal qui stipule que les communes se prononcent **annuellement** au titre du gain du FPIC à hauteur de 50 %, en 2021, 2022 et 2023.

Pour la commune de Gavarnie-Gèdre, la CCPVG estime ce gain à 152.201 €/an de 2016 à 2019

Monsieur le Maire délégué rappelle à l'Assemblée qu'en 2015, avant la création de la commune nouvelle Gavarnie-Gèdre, le montant du prélèvement du FPIC, toutes structures confondues s'élevait à 74.091 €.

Au vu de ces éléments, la commission finances :

- donne son accord sur le montant de l'attribution de compensation au titre de l'année 2022 (révision libre) fixé à 1 726 432 € en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ainsi qu'il a été défini par la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

- Propose de reverser la somme de 37 000 € pour le montant révisé d'attribution de compensation au titre de l'année 2022.

Vote : pour 14

3- Vote des taux de fiscalité 2022

Monsieur le Maire délégué rappelle que conformément à l'établissement du budget primitif 2021, le Conseil municipal doit procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après avoir pris connaissance de **l'état 1259-notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2021**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote** les taux des taxes directes locales suivantes pour 2022:

Pour la Commune nouvelle Gavarnie-Gèdre :

- taxe foncière sur le non bâti 53,62 %
- taxe foncière sur le bâti 41,70 % *

* Dont taux départemental en 2020 : 24,69 %

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote : pour 14

4- Vote du budget primitif 2022 – principal et annexes

Monsieur le Maire délégué présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2022 qui s'équilibrent selon le détail ci-dessous :

- **Le budget annexe de l'eau est adopté à : 14 voix pour**

Section de Fonctionnement : Dépenses : 183 055 € Recettes : 183 055 €

Section d'Investissement : Dépenses : 871 518 € Recettes : 871 518 €

- **Le budget annexe de l'assainissement est adopté à : 14 voix pour**

Section de Fonctionnement : Dépenses : 100 344.99 € Recettes : 100 344.99

Section d'Investissement : Dépenses : 252 590.41 € Recettes : 252 590.41 €

- **Le budget annexe du Desman est adopté à 14 voix pour**

Section de Fonctionnement : Dépenses : 32 163 € Recettes : 32 163 €

Section d'Investissement : Dépenses : 15 000 € Recettes : 77 130. 55 €

- **Le budget annexe « station de ski » est adopté à 13 voix pour – 1 contre (Caussieu P)**

Section de Fonctionnement : Dépenses : 2 442 479.33 € Recettes : 2 442 479.33 €

Section d'Investissement : Dépenses : 493 876.67 € Recettes : 527 301.36 €

- **Le budget principal est adopté à 12 voix pour, 1 voix contre (Minchella D) et 1 abstention (Caussieu P)**

Section de Fonctionnement : Dépenses : 3 729 562.42 € Recettes : 3 729 562.42€

Section d'Investissement : Dépenses : 2 335 036.62 € Recettes : 2 335 036.62 €

5- Divers

- Monsieur le Maire délégué donne lecture du courrier de la CCPVG concernant la modification des statuts. Lors du dernier conseil, une délibération globale avait été prise. Cependant, concernant la gestion de la forêt indivis de Cauterets, une délibération spécifique doit être prise afin qu'elle revienne à la Commission Syndicale de la vallée de St Savin.

Pour : 13 Contre : 1 (Minchella D)

- Mr Noguère-M souhaiterait une réunion avec le gestionnaire de la STEM, M Tassart, pour évoquer le fonctionnement de la station et les comptes.

Mme le Maire précise que la délégation de service public a été relancée, seule la société stem a répondu et les négociations doivent débuter.

Aucun autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.